

Questions financières et budgétaires : Rapport sur les questions financières pour 2022 et 2023

Mesures requises :

Le Comité permanent est invité à :

- i) examiner et accepter les états financiers vérifiés pour 2022, au 31 décembre 2022 ;
- ii) prendre note des résultats du budget administratif pour 2022 ;
- iii) prendre note de l'état du financement non administratif et des contributions volontaires pour 2022 ;
- iv) approuver le report des fonds préengagés de 2022 à 2023, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 10 et présenté dans la colonne C du tableau de l'annexe 4 ;
- v) examiner et approuver la réaffectation du solde inutilisé pour les MCR, comme décrit au paragraphe 11 ;
- vi) prendre note du montant de 140 000 CHF utilisé pour compléter le financement volontaire des frais de déplacement des délégués, comme indiqué au paragraphe 18, et approuver l'utilisation des fonds excédentaires à cet effet ;
- vii) approuver l'allocation prévue à la ligne D du budget administratif « Soutien aux Initiatives régionales Ramsar » aux IRR éligibles, comme indiqué au paragraphe 32 ; et
- viii) prendre note des excédents décrits aux paragraphes 19 et 20 et examiner les options proposées par le Secrétariat au sujet de l'utilisation éventuelle des fonds excédentaires, comme décrit au paragraphe 33.

Contexte

1. Le présent rapport porte sur les questions financières relatives aux résultats du budget administratif et du budget non administratif de la Convention sur les zones humides pour 2022, et sur le budget pour 2023.
2. La bonne gestion financière des fonds administratifs et non administratifs du Secrétariat a été validée par l'auditeur externe. Les responsabilités internes et la répartition des contrôles entre l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Secrétariat ont été

documentées, afin de s'assurer que les processus de gestion financière du Secrétariat sont conformes aux politiques et procédures de l'UICN, le cas échéant.

3. L'année 2022 a marqué la reprise des activités qui étaient restées à l'arrêt pendant la pandémie de COVID-19, notamment les déplacements et les réunions en présentiel des organes directeurs et subsidiaires, à savoir : la reprise de la 59^e Réunion du Comité permanent à Gland, Suisse, en mai 2022 (SC59/2022) et la 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14) à Wuhan, Chine et Genève, Suisse, en novembre 2022.

Résultats pour 2022 : budget administratif

4. Les états financiers 2022 vérifiés sont présentés à l'annexe 1.
5. Une synthèse des résultats du budget administratif 2022 est jointe à l'annexe 2. Elle présente, dans la colonne A, le budget 2022 d'un montant de 5 081 000 CHF approuvé dans la Résolution EXCOP3.2, *Questions financières et budgétaires*, y compris les ajustements approuvés par le Comité permanent à sa 59^e Réunion (SC59/2022), en mai 2022. La colonne B du même tableau présente l'allocation de 286 000 CHF de l'excédent de 2021 et la colonne C l'allocation des soldes engagés de 2021, pour un total de 765 000 CHF, deux allocations autorisées par le Comité permanent. Enfin, la colonne D présente les ajustements au budget approuvé qui ont été autorisés en novembre 2022, à la 60^e Réunion du Comité permanent.
6. Le budget total disponible pour 2022 était donc de 6 132 000 CHF. L'annexe 2 présente également les recettes et dépenses pour 2022 (confirmées par les états financiers, dans l'annexe 1) et le solde au 31 décembre 2022 pour chacune des lignes et catégories budgétaires.
7. Le Comité permanent est invité à examiner et accepter les états financiers vérifiés pour 2022 (annexe 1). Les états financiers complets vérifiés pour 2022, y compris les notes et l'avis de l'auditeur, ont aussi été publiés sur le site Web de la Convention¹.
8. À la fin de l'année 2022, le solde du budget administratif s'élevait à 1 241 000 CHF. Ce montant comprenait 701 000 CHF de fonds préengagés/planifiés en 2022, à dépenser en 2023, et 644 000 CHF d'économies, dont il faut déduire le déficit net de recettes de 104 000 CHF. Le tableau 1 ci-dessous présente une synthèse des sous-totaux. Il importe de noter que les économies résultent essentiellement de l'accumulation des fonds non dépensés reportés au cours de la période triennale 2019-2021 et en 2022 conformément aux dispositions de la décision SC57-50² du Comité permanent, suite à une moindre mise en œuvre des activités budgétées durant la pandémie de COVID-19.

¹ Voir <https://www.ramsar.org/document/report-of-the-auditor-to-the-standing-committee-on-the-financial-statements-2022>.

² Décision SC57-50 : « Conformément aux responsabilités définies dans la Résolution 5.2, *Questions financières et budgétaires*, annexe 3, paragraphe 8, le Comité permanent décide que les soldes non engagés/non dépensés des lignes budgétaires peuvent être reportés à l'année suivante pendant la période triennale et présentés à la réunion suivante du Sous-groupe sur les finances. »

Tableau 1 : Synthèse des fonds préengagés du budget administratif pour 2022 et des économies réalisées sur le budget triennal 2019-2021 et sur le budget 2022 (en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Catégorie / Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2022 à dépenser en 2023(A)	Économies réalisées en 2022 (B)	Total des fonds préengagés pour 2023 et économies 2022 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/ planifiés pour 2023 et les économies
Cadres supérieurs et gouvernance	8	32	40	Préengagés/planifiés : déplacements Économies : vacances de postes
Mobilisation des ressources et sensibilisation	225	53	278	Préengagés/planifiés : i) 28 000 redéveloppement web ; ii) 79 000 Programme CESP ; iii) 113 000 communication, traductions, publications et établissement de rapports et iv) 5 000 déplacements. Économies : i) vacances de poste et ii) appui Web/services informatiques
Appui et conseils aux régions	121	138	259	Préengagés/planifiés : i) 96 000 CHF pour les Missions consultatives Ramsar reportées à 2023 et ii) 25 000 CHF pour déplacements. Économies : vacances de postes
Appui aux Initiatives régionales Ramsar	24	100	124	Préengagés/planifiés : poursuite de la mise en œuvre en 2023 de l'IRR du bassin de l'Amazone. Économies : pas d'allocation aux IRR
Services scientifiques et techniques	190	210	400	Préengagés/planifiés : i) 17 000 déplacements ; ii) 4 000 déplacements du Président du GEST ; iii) 25 000 mise en œuvre du GEST ; iv) 20 000 réunions du GEST ; v) 82 000 cinquième Plan stratégique et vi) 42 000 poursuite de la mise en œuvre des inventaires en 2023. Économies : i) vacance de poste ; ii) mise en œuvre réduite du GEST ; iii) la réunion en présentiel du GEST n'a pas eu lieu et iv) Service d'information sur les Sites Ramsar.
Administration	71	97	168	Préengagés/planifiés : 71 000 poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités au cours de la période triennale suivante Économies : i) engagement de personnel et indemnités de départ ; ii) fournitures et équipements de bureau.
Services au Comité permanent	14	0	14	Préengagés/planifiés : 14 000 Groupe de travail sur l'efficacité.
Coût des services administratifs de l'UICN	0	15	15	Économies : Coût des services administratifs de l'UICN

Catégorie / Département	Fonds préengagés/ planifiés en 2022 à dépenser en 2023(A)	Économies réalisées en 2022 (B)	Total des fonds préengagés pour 2023 et économies 2022 (C=A+B)	Commentaires sur les fonds préengagés/ planifiés pour 2023 et les économies
Provisions, différences liées au change et services juridiques	49	-1	48	Préengagés/planifiés : i) frais juridiques : 49 000. Dépassement : 1 000 de dépassement des provisions.
Sous-total	701	644	1 345	
Déficit des recettes par rapport au budget		-104	-104	Moins les impôts sur le revenu et le revenu des intérêts.
Solde total du budget administratif 2022	701	540	1 241	

9. Les points suivants sont soulignés pour examen par le Comité permanent :

- a) Les prévisions de recettes ont généralement été conformes au budget, à l'exception de l'impôt sur le revenu qui a été inférieur au budget de 99 000 CHF en raison de vacances de postes, tandis que le revenu des intérêts a été inférieur au budget de 6 000 CHF.
- b) Les coûts salariaux globaux de 3 270 000 CHF correspondent à un taux d'exécution du budget de 91 % et les coûts salariaux ont représenté 68 % du montant total des dépenses.
- c) Les provisions budgétisées pour le personnel ont augmenté de 19 000 CHF en résultat net de la diminution de la provision pour licenciement du personnel de 8 000 CHF, d'une augmentation de la provision pour rapatriement du personnel de 17 000 CHF et d'une augmentation de la provision pour congés du personnel de 10 000 CHF.
- d) En 2022, les provisions pour contributions impayées s'élevaient à 152 000 CHF, c'est-à-dire 2000 CHF de plus que le budget approuvé. D'autres détails sont donnés dans le document SC62 Doc.8.2, *État des contributions annuelles*.

10. Le Secrétariat propose de reporter le montant des fonds préengagés de 701 000 CHF à 2023, comme noté dans la deuxième colonne du tableau 1 « Fonds préengagés/ planifiés en 2022 à dépenser en 2023 ». Le Secrétariat souhaite mentionner que les fonds préengagés comprennent le report de 59 000 CHF du solde des déplacements non dépensé, car le Secrétariat estime que le budget de 2023 ne suffira pas à payer les déplacements nécessaires durant l'année, compte tenu de l'augmentation des coûts de déplacement à la suite de la pandémie de COVID-19.

11. En outre, les fonds préengagés comprennent le report de 96 000 CHF de fonds non dépensés pour les Missions consultatives Ramsar (MCR) qui étaient autrefois alloués par le Comité permanent. Sur le montant de 96 000 CHF, le Secrétariat prévoit d'utiliser 25 000 CHF pour une MCR au Nicaragua en 2023. Le Secrétariat demandera l'approbation du Comité permanent pour réaffecter à de futures MCR le solde non dépensé de 71 000 CHF alloués à l'origine à des MCR

en Sierra Leone et au Malawi, conformément aux Décisions SC53-29 et SC57-47, notant que ces deux MCR ne sont plus requises.

12. Les fonds qui, avant 2017, avaient été transférés à des projets non administratifs restent dans la catégorie des fonds non administratifs et sont utilisés aux fins spécifiques approuvées par la Décision SC54-26. Une synthèse de ces activités figure dans le rapport sur les fonds non administratifs présenté à l'annexe 3. La pratique qui consistait à effectuer de tels transferts a été abandonnée en 2017.

Révisions au budget administratif 2022 approuvées par le Comité permanent

13. Les révisions suivantes ont été apportées au budget administratif en 2022 :
 - a) Le budget administratif 2022 approuvé à la ExCOP3 a été révisé et approuvé lors de la 59^e Réunion du Comité permanent (SC59/2022) en mai 2022 (Décision SC59/2022-38) ; et
 - b) Le budget administratif 2022 approuvé lors de la 59^e Réunion du Comité permanent, en 2022 (SC59/2022), a été ajusté par le Comité permanent à sa 60^e Réunion, en novembre 2022 pour procéder à l'ajustement entre les lignes budgétaires concernant les déplacements du personnel, les salaires, les charges sociales et autres prestations liées à l'emploi, l'appui aux délégués au Comité permanent, les réunions et les frais d'interprétation, le budget global demeurant inchangé.

Excédent 2022

14. Le bilan des recettes et des dépenses pour 2022 figurant dans les états financiers vérifiés (voir annexe 1, tableau II) indique que le solde des fonds administratifs était de 3 930 000 CHF à la fin de l'année. Ce montant comprend le solde des fonds administratifs 2021 (au début de 2022) d'un montant de 3 738 000 CHF et le solde net des recettes sur les dépenses pour 2022 d'un montant de 192 000 CHF selon les états financiers vérifiés et les résultats du budget administratif 2022 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (annexe 2).
15. Le solde du budget administratif 2022 ci-dessus comprend le fonds de réserve de 762 000 CHF qui correspond à 15 % du budget administratif annuel, soit le niveau maximum approuvé par les Parties contractantes à la COP14 au paragraphe 32 de la Résolution XIV.1, *Questions financières et budgétaires*.
16. Le solde des fonds administratifs comprend également les 588 000 CHF approuvés par la COP14 sur l'excédent du budget administratif 2019-2021 (Résolution XIV.1, paragraphes 15 et 16) qui peuvent être utilisés dans la période triennale 2023-2025. Ce montant comprend 228 000 CHF pour couvrir le déficit créé dans le budget administratif³ et 360 000 CHF pour augmenter la provision pour contributions impayées dans la période triennale 2023-2025.
17. Ce solde comprend également les soldes préengagés de 701 000 CHF, ainsi qu'il est précisé dans le tableau 1 ci-dessus, sommes qui seront dépensées en 2023 et ont donc été incluses dans le budget 2023 (voir annexe 4).
18. Enfin, le solde des fonds administratifs comprend aussi les fonds approuvés dans la période intersessions, par le Comité permanent, en octobre 2022 (Décision intersessions 01 Post-

³ Voir paragraphe 15 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires 2019-2021*, <https://www.ramsar.org/fr/document/resolution-xiii2-questions-financieres-et-budgetaires>.

59/2022), pour compléter le financement volontaire de l'appui aux délégués à la COP14. Le Comité permanent a autorisé l'utilisation temporaire des fonds de la réserve, sous forme de prêt, à concurrence de 470 000 CHF. Le montant utilisé après la collecte de fonds s'est élevé à 140 000 CHF. Le Comité permanent est invité à approuver l'utilisation de l'excédent pour couvrir ce montant.

19. L'excédent du budget administratif 2022 disponible, à la discrétion du Comité permanent, est donc de 1 739 000 CHF. Le tableau 2, ci-dessous présente les détails. Le Comité permanent est invité à décider de l'emploi de cet excédent.

Tableau 2 : excédent du budget administratif 2022 à affecter (en milliers de CHF)

(I) Solde du Fonds au 31 décembre 2022 selon les états vérifiés	3 930
Réserve, approuvée et préengagée :	
Fonds de réserve, 15% (Résolution XIII.2, paragraphe 33)	762
Utilisation des économies pour 2023-2025, approuvée par la COP14 (Résolution XIV.1, paragraphe 15)	228
Utilisation des économies pour 2023-2025, approuvée par la COP14 (Résolution XIV.1, paragraphe 16)	360
Soldes du budget administratif préengagés (tableau 1)	701
Déficit de la collecte de fonds pour le déplacement des délégués parrainés (décision intersessions)	140
(II) Total de la réserve approuvée et préengagée	2 191
(III=I-II) Excédent administratif 2022 moins réserve approuvée et préengagée - à affecter	1 739

20. Le Secrétariat suggère plusieurs utilisations possibles des économies réalisées dans la section ci-dessous sur le « Budget administratif 2023 » et sa sous-section « Utilisation possible des excédents dégagés en 2022 ».

Résultats pour 2022 : état du financement non administratif et contributions volontaires

21. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe 1, section II, *État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos au 31 décembre 2022*, des recettes de projets pour un montant de 1 960 000 CHF et des contributions volontaires de la Région Afrique⁴ pour un montant de 4 000 CHF ont été versées en 2022, pour un total de recettes provenant de contributions volontaires non administratives de 1 964 000 CHF. Le détail des fonds non administratifs au 31 décembre 2022 figure à l'annexe 3.
22. Les contributions volontaires reçues en 2022 figurent dans le tableau 3 ci-dessous. Suivant les instructions du Comité permanent précisées dans sa Décision SC53-32, le tableau résume les contributions reçues et leur utilisation prévue.

⁴ Voir le paragraphe 23 de la Résolution X.2, *Questions financières et budgétaires*, <https://www.ramsar.org/document/resolution-x2-financial-and-budgetary-matters>.

Tableau 3 : Recettes des projets provenant de contributions volontaires non administratives reçues en 2022

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Donateur	Montant des recettes	Description
Chine	1 320	Accueil de la COP14 et frais d'organisation
Chine	200	Appui aux délégués parrainés à l'occasion de la COP14
Australie	139	Les jeunes et les zones humides
Belgique	147	Inventaires
Danone	88	Activités du projet Danone
Australie	32	Appui aux délégués parrainés à l'occasion de la COP14
Allemagne	19	Appui aux délégués parrainés à l'occasion de la COP14
Finlande	14	Appui aux délégués parrainés à l'occasion de la COP14
Autriche	1	Appui aux délégués parrainés à l'occasion de la COP14
Total des contributions volontaires non administratives	1 960	

23. On constate une augmentation des contributions volontaires non administratives par rapport à 2021, lorsque ces contributions s'élevaient à 462 000 CHF. Cette progression correspond à la tenue de la COP14 en novembre 2022.
24. Sur le budget de 1 320 000 CHF pour la COP14 à Wuhan et à Genève, généreusement fourni par le Gouvernement de la République populaire de Chine, il restait 211 000 CHF. Le total des dépenses encourues par le Secrétariat s'élevait à 1 109 000 CHF. L'efficacité de la gestion des coûts a permis au Secrétariat de remplir ses responsabilités à l'intérieur de ce budget. Le Secrétariat est en discussion avec la Chine sur l'utilisation future du solde.
25. En 2021, l'accord de partenariat avec Danone s'est poursuivi par la mise en œuvre de l'accord pour 2022-2024 afin de mieux sensibiliser les décideurs des secteurs public et privé à la cause et à la connaissance des zones humides à l'échelle mondiale.
26. Les Parties contractantes et d'autres donateurs potentiels ont été sollicités au sujet du financement des postes budgétaires non administratifs prioritaires identifiés à l'annexe 3 de la Résolution XIII.2 et dans l'annexe 4 de la Résolution XIV.1.
27. La principale priorité du Secrétariat, en 2022, a été de collecter des fonds pour assurer la participation à la COP14 de délégués parrainés éligibles. En 2022, un total de 266 000 CHF a été reçu (comme on le voit dans le tableau 3 ci-dessus, tandis que 33 000 CHF promis par le Canada ont été reçus en avril 2023. En outre, la Suisse a autorisé l'utilisation de 100 000 CHF du solde des fonds de la Subvention suisse pré-2016 pour l'Afrique, et 25 000 CHF reçus de la Norvège en 2021 ont été alloués au déplacement des délégués parrainés. Ces contributions, associées à l'utilisation temporaire de fonds excédentaires, approuvée par le Comité permanent, ont permis au Secrétariat de parrainer 94 délégués représentant des pays éligibles. Le montant total dépensé pour l'appui aux délégués parrainés s'est élevé à 564 000 CHF.
28. Le Secrétariat exprime sa gratitude aux Parties contractantes et aux donateurs pour leurs contributions volontaires aux activités non administratives de la Convention, y compris aux Parties contractantes ayant versé des contributions en vue de soutenir les délégués parrainés pour la COP14.

Contributions volontaires de la Région Afrique

29. En 2022, la contribution volontaire nette des Parties contractantes de la région Afrique s'est élevée à 4 000 CHF.
30. Les fonds reçus pour une affectation future s'élèvent à 28 000 CHF, ainsi qu'il est indiqué dans le document SC62 Doc.8.2 *État des contributions annuelles*, paragraphe 22.

Budget administratif 2023

31. Une synthèse du budget proposé pour 2023 figure à l'annexe 4. Elle comprend le budget approuvé par la COP14, d'un montant de 5 081 000 CHF ; l'utilisation autorisée des économies réalisées sur le budget 2021 pour 196 000 CHF ; les fonds préengagés du budget 2022 à dépenser en 2023 pour un montant de 701 000 CHF. Le montant total du budget administratif proposé pour 2023 s'élève donc à 5 978 000 CHF.
32. Comme indiqué dans le document SC62 Doc.25 *Rapport du Secrétariat sur les initiatives régionales Ramsar*, le Secrétariat invite le Comité permanent, à sa 62^e Réunion, à examiner et approuver l'allocation de fonds aux IRR proposée dans le budget administratif de 2022. Le Secrétariat propose une allocation de 30 000 CHF à l'Initiative régionale Ramsar pour l'Afrique australe, pour ses activités en 2023, selon le paragraphe 17 du document susmentionné.

Utilisation possible des excédents dégagés en 2022

33. Le Comité permanent est invité à examiner les utilisations possibles des excédents de 2022, compte tenu du fait que le fonds de réserve est à son niveau maximal. Le Secrétariat présente les suggestions suivantes pour examen :
 - a) Le Secrétariat a déterminé que des ressources supplémentaires d'un montant de 22 000 CHF étaient nécessaires pour l'examen des Résolutions et Décisions précédentes, tel qu'indiqué dans le paragraphe 19 du document SC62 Doc.15, afin de conclure les nouvelles étapes proposées pour cette tâche, sous réserve de l'approbation du Comité permanent.
 - b) Le Comité permanent, à sa 62^e Réunion, examinera le rapport préparé par le Secrétariat et figurant dans le document SC62 Doc.12 sur les approches et systèmes en ligne visant à améliorer la collaboration entre les Parties contractantes, dans la période intersessions, selon instructions de la Résolution XIV.3, paragraphe 12. Le Comité permanent peut décider d'attribuer des fonds pour d'autres activités fondées sur le rapport et la décision qu'il prendra concernant les options présentées.
 - c) La fourniture d'un appui technique aux Parties contractantes pour faire en sorte que les données principales soient disponibles dans le SISR pour toutes les zones humides d'importance internationale, l'accent étant mis sur les limites des sites et, si possible, en tenant également compte d'autres champs de données du SISR. Le Secrétariat peut rechercher la collaboration d'organisations partenaires compétentes à cet effet. Le Comité permanent peut décider d'attribuer un montant à concurrence de 90 000 CHF pour la période triennale.

34. Le Secrétariat propose que ces fonds soient prélevés sur les économies réalisées en 2022 et prie le Comité permanent, à sa 62^e Réunion, d'approuver cette proposition.

Autres informations

35. Le Secrétariat s'est efforcé d'appliquer les Décisions SC57-44 et SC57-45 visant à encourager le versement des contributions annuelles en temps opportun. En 2022, des rappels ont été envoyés tous les trois mois, par courrier électronique, aux Parties contractantes dont le solde des contributions annuelles restait impayé. Pour plus de détails, veuillez consulter le document SC62 Doc.8.2 *État des contributions annuelles*, paragraphes 15-19.
36. Conformément aux dispositions de la Décision SC58-18, le Comité permanent prend acte de l'état des contributions annuelles dans la période intersessions, dans le cadre d'une approche de groupe afin de confirmer les soldes impayés à recouvrer au cours de la période suivant la clôture des comptes et avant la signature des états financiers par l'auditeur. En conséquence, le 30 janvier 2023, le Secrétariat a adressé une demande au Comité permanent priant celui-ci de prendre acte de l'état des contributions mises en recouvrement au 31 décembre 2022. Aucune observation n'ayant été reçue au cours de la période considérée, les contributions non acquittées au 31 décembre 2022 sont considérées comme reconnues.

Annexe 1
État financier vérifié au 31 décembre 2022 (modèle de rapport suisse)

I. Bilan au 31 décembre⁵

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>	Notes	2022	2021
ACTIFS			
Actifs courants			
Liquidités et dépôts bancaires à court terme		6 377	6 946
Comptes à recevoir de Parties contractantes (net)	6	390	484
Montant à recevoir de l'UICN		105	0
Autres comptes à recevoir	7	34	49
Total actifs courants		6 906	7 479
Immobilisations (nettes)	9	27	17
Total actifs non courants		27	17
TOTAL ACTIFS		6 933	7 496
PASSIF ET SOLDE DES FONDS			
Passifs courants			
Sommes dues à l'UICN		0	135
Autres comptes à payer	8	757	1 054
Charges à payer		76	121
Total passifs courants		833	1 310
Provisions			
Rapatriement de personnel	5	150	133
Congés	5	141	132
Résiliation de contrats	5	184	192
Total provisions		475	457
Fonds et réserves			
Fonds de réserve administratifs	11	3 930	3 738
Fonds non administratifs - projets	12	1 695	1 991
Total Fonds et réserves		5 625	5 729
TOTAL PASSIF ET SOLDE DE FONDS		6 933	7 496

⁵ Voir les notes des états financiers vérifiés à https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/report_auditor_ramsar_2021_e.pdf

II. État des recettes et des dépenses pour l'exercice clos au 31 décembre 2022

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		2022			2021		
		Notes	Fonds adminis- tratifs	Projets non adminis- tratifs	Total	Fonds adminis- tratifs	Projets non adminis- tratifs
Recettes							
<i>Revenus externes :</i>							
		3 779	-	3 779	3 779	-	3 779
		1 066	-	1 066	1 066	-	1 066
		-	4	4	-	11	11
		-	1 960	1 960	-	462	462
	10	126	-	126	227	-	227
		4 971	1 964	6 935	5 072	473	5 545
Dépenses							
<i>Dépenses d'exploitation :</i>							
		(390)	(234)	(624)	(518)	(136)	(654)
		(1 187)	(285)	(1 472)	(1 258)	(155)	(1 413)
		(634)	(14)	(648)	(588)	(48)	(636)
		(2 422)	(1 674)	(4 096)	(2 234)	-	(2 234)
		(4 633)	(2 207)	(6 840)	(4 598)	(339)	(4 937)
		338	(243)	95	474	134	608
Excédent/(Déficit) net avant autres recettes/dépenses							
<i>Autres recettes (dépenses) :</i>							
	4	4	(6)	(2)	7	(14)	(7)
		-	(47)	(47)	-	(6)	(6)
		(150)	-	(150)	(61)	-	(61)
		(54)	(53)	(199)	(54)	(20)	(74)
		192	(296)	(104)	420	114	534
		Excédent/(Déficit) net avant autres recettes/dépenses			420 114 534		

ÉTAT DES SOLDES pour l'exercice clos le 31 décembre

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>		2022			2021		
		Notes	Fonds adminis- tratifs	Projets non adminis- tratifs	Total	Fonds adminis- tratifs	Projets non adminis- tratifs
		3 738	1 991	5 729	3 318	1 877	5 195
	11	192	(296)	(104)	420	114	534
		3 930	1 695	5 625	3 738	1 991	5 729
		Solde en fin d'exercice			3 738 1 991 5 729		

III. États des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

<i>en milliers de francs suisses (CHF)</i>	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Excédent/(Déficit) des activités liées à l'exploitation	(104)	534
Amortissement des actifs immobilisés	6	6
Augmentation/(diminution) des provisions pour arriérés de contributions	152	60
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des congés du personnel et des rapatriements	26	19
Augmentation/(diminution) de la provision pour licenciement	(8)	20
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir (montant brut)	(58)	136
Augmentation/(diminution) des dettes envers les organisations partenaires	(135)	74
(Augmentation)/diminution des autres débiteurs	(90)	36
Augmentation/(diminution) des contributions payées d'avance	(181)	227
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	(3)	48
Augmentation/(diminution) des charges sociales à payer	(158)	163
Montant total des flux de trésorerie liés à l'exploitation	(553)	1 323
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(16)	(11)
Montant total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(16)	(11)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie de l'exercice	(569)	1 312
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	6 946	5 634
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	6 377	6 946

Annexe 2

Résultats du budget administratif 2022 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2022	Budget approuvé (approbation ExCOP3)	Utilisation des économies sur le budget 2021	Solde préengagé en 2021 à dépenser en 2022 (voir tableau 1 ci-dessus pour les détails)	Ajustements SC60 au budget approuvé	Total budget 2022	Recettes et dépenses réelles	Solde
En milliers de CHF	(A)	(B)	(C)	(D)	(E) =A+B+C+D	(F)	(G)=(E)-(F)
RECETTES							
Contributions des Parties	3 779	0	0	0	3 779	3 779	0
Contributions volontaires	1 065	0	0	0	1 065	1 065	0
Impôts sur le revenu	225	0	0	0	225	126	99
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0	0	12	6	6
TOTAL DES REVENUS	5 081	0	0	0	5 081	4 976	104
DÉPENSES							
A. Cadres supérieurs du Secrétariat & gouvernance	1 030	5	0	6	1 041	1 001	40
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	990	0	0	10	1 000	967	32
Déplacements	40	5	0	(4)	41	33	8
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	594	45	211	(90)	760	482	278
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	438	0	0	(80)	358	327	31
Programme de CESP	30	0	56	0	86	7	79
Communication, traductions, publications et rapports	60	40	57	0	157	44	113
Journée mondiale des zones humides	0	0	12	0	12	12	12
Appui et développement Web/TI	56	0	0	0	56	34	22

Budget Ramsar 2022	Budget approuvé (approbation ExCOP3)	Utilisation des économies sur le budget 2021	Solde préengagé en 2021 à dépenser en 2022 (voir tableau 1 ci-dessus pour les détails)	Ajustements SC60 au budget approuvé	Total budget 2022	Recettes et dépenses réelles	Solde
En milliers de CHF	(A)	(B)	(C)	(D)	(E) =A+B+C+D	(F)	(G)=(E)-(F)
Redéveloppement web	0	0	0	86	86	58	28
Déplacements	10	5	0	(10)	5	0	5
C. Appui et conseils aux Régions	1 237	10	96	50	1 393	1 134	259
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 170	0	0	60	1 230	1 092	138
Déplacements	67	10	0	(10)	67	42	25
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	0	96	0	96
D. Appui aux Initiatives régionales	100	0	76	0	176	52	124
Réseaux et centres régionaux	100	0	0	0	100	0	100
Bassin de l'Amazone 2021-report	0	0	76	0	76	52	24
E. Services scientifiques et techniques	839	5	224	0	1 068	667	401
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	651	0	0	0	651	556	95
Déplacements	18	0	10	0	28	11	17
Déplacements Président du GEST	5	0	12	0	17	13	4
Mise en œuvre du GEST	35	5	40	0	80	16	64
Réunions du GEST	50	0	0	0	50	0	50
Plan stratégique SP5 (2022 - 2024)	0	0	0	90	90	8	82
ODD 6.6.1 (inventaires)	0	0	72	0	72	30	42
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	80	0	0	0	80	33	47
G. Administration/SISR/Web	481	101	73	10	665	497	168
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	337	0	0	10	347	327	20
Recrutement et indemnités de départ	49	90	0	0	139	99	40
Déplacements	0	0	0	0	0	0	0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0	0	95	58	37

Budget Ramsar 2022	Budget approuvé (approbation ExCOP3)	Utilisation des économies sur le budget 2021	Solde préengagé en 2021 à dépenser en 2022 (voir tableau 1 ci-dessus pour les détails)	Ajustements SC60 au budget approuvé	Total budget 2022	Recettes et dépenses réelles	Solde
En milliers de CHF	(A)	(B)	(C)	(D)	(E) =A+B+C+D	(F)	(G)=(E)-(F)
Planification et renforcement des capacités	0	11	73	0	84	13	71
H. Services au Comité permanent	150	0	23	24	197	183	14
Appui aux délégués du Comité	45	0	0	(18)	27	27	0
Réunions du Comité	10	0	9	7	26	26	0
Traductions pour le Comité	60	0	0	0	60	60	0
Interprétation simultanée aux réunions du Comité	35	0	0	35	70	70	0
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14	0	14	0	14
J. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	541	0	0	0	541	526	15
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	541	0	0	0	541	526	15
K. Divers - Fonds de réserve	109	120	62	0	291	242	48
Provisions pour le personnel	20	0	0	0	20	19	1
Provision au titre des contributions impayées	30	120	0	0	150	152	(2)
Gains/pertes liés au change	0	0	0	0	0	0	0
Services juridiques	59	0	62	0	121	72	49
TOTAL DÉPENSES	5 081	286	765	0	6 132	4 785	1 345
EXCÉDENT/(DÉFICIT)						192	1 241

Annexe 3

Projets financés à partir de fonds affectés, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

(en milliers de CHF, incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Numéro du projet	Nom du projet	Solde (déficit) au 31 décembre 2021	Recettes en 2022	Dépenses en 2022	Transferts de projets et imputations croisées	Solde (déficit) au 31 décembre 2022
		(DR)/CR	(DR)/CR	(DR)/CR	(DR)/CR	(DR)/CR
Coopération internationale						
R100163	SGF-2009-2020	18	-	-	-	18
R100265	SGA-Pre-2016	231	-	(1)	(100)	130
R100266	SGA-2016	22	-	-	-	22
R100364	WFF-2014	26	-	-	-	26
R100365	WFF - 2015-2021	150	-	(1)	-	149
R100408	Fonds Nagao pour les zones humides (NEF Japon)	140	-	(27)	-	112
Total de la coopération internationale		586	-	(29)	(100)	457
Sites inscrits sur la Liste de Ramsar						
R100110	MCR	60	-	(14)	-	46
Total des Sites inscrits sur la Liste de Ramsar		60	-	(14)	-	46
Autre						
R100100	Admin	359	13	(128)	41	286
R100102	Redéveloppement SISR	38	-	-	-	38
R100103	Redéveloppement Web	64	-	-	-	64
R100104	Développement	27	-	-	-	27
R100105	Examen scientifique	33	-	-	-	33
R100106	Plan stratégique 2016	18	-	-	-	18
R100108	Traduction COP12 (FOEN-CH)	45	-	-	-	45
R100190	Cycle de l'eau	11	-	-	-	11
R100311	Rio Cruces	52	-	-	-	52
R100640	COP14 - Chine	(4)	1 320	(1 106)	-	210
R100641	COP14 – Délégués parrainés	-	267	(574)	125	(182)
R100700	CESP	11	-	(11)	-	-
R100816	Danone 2016-2021	57	-	(52)	-	-
R100817	Danone 2022-2024	-	88	(43)	(9)	35
R100904	GEST NON ADMINISTRATIF	145	-	-	-	145
R100915	Travaux liés au genre	5	-	(2)	-	3
R100916	Renforcement des capacités non administratives	37	-	-	-	37
R100917	Inventaires nationaux des zones humides	143	134	-	-	143
R100918	La jeunesse et les zones humides	-	139	-	-	-
R101006	Changements climatiques	40	-	-	-	40
R101007	Tourbières tropicales	27	-	(12)	-	15
Total pour autres		1 108	1 961	(1 928)	127	1 268

Numéro du projet	Nom du projet	Solde (déficit) au 31 décembre 2021 (DR)/CR	Recettes en 2022 (DR)/CR	Dépenses en 2022 (DR)/CR	Transferts de projets et imputations croisées (DR)/CR	Solde (déficit) au 31 décembre 2022 (DR)/CR
Initiatives régionales						
R100146	Zones humides des Caraïbes	200	(47)	(243)	(27)	(118)
R100200	AVC, Initiatives régionales africaines	37	4	-	-	40
Total des Initiatives régionales		236	(43)	(243)	(27)	(77)
Grand Total		1 990	1 918	(2 214)	-	1 694

Annexe 4

Budget administratif proposé pour 2023

(en milliers de CHF incluant d'éventuels écarts d'arrondis)

Budget Ramsar 2023 Approuvé par la COP14 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP14) (A)	Utilisation autorisée par la COP14 des économies sur le budget 2021 (B)	Fonds préengagés de 2022 à dépenser en 2023 (C)	Budget total 2023 (D)= (A)+(B)+(C)
RECETTES				
Contributions des Parties	3 779	0	0	3 779
Contributions volontaires	1 065	0	0	1 065
Impôts sur le revenu	225	0	0	225
Autres revenus (y compris revenus d'intérêts)	12	0	0	12
TOTAL RECETTES	5 081	0	0	5 081
DÉPENSES				
A. Cadres supérieurs du Secrétariat	1 050	5	8	1 063
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 010	0	0	1 010
Déplacements	40	5	8	53
B. Mobilisation des ressources et sensibilisation	508	45	225	778
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	352	0	0	352
Programme de CESP	30	0	79	109
Communication, traductions, publications et rapports	60	40	113	213
Appui et développement Web/TI	56	0	0	56
Redéveloppement Web	0	0	28	28
Déplacements	10	5	5	20
C. Appui et conseils aux Régions	1 309	10	121	1 440
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	1 242	0	0	1 242
Déplacements	67	10	25	102
Missions consultatives Ramsar	0	0	96	96
D. Appui aux Initiatives régionales (IR)	100	0	24	124
Réseaux et centres régionaux (NOTE : pour examen à SC62)	100	0	0	100
Report Bassin de l'Amazone 2021	0	0	24	24
E. Services scientifiques et techniques	840	5	190	1 035
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	652	0	0	652
Déplacements	18	0	17	35
Déplacements Président du GEST	5	0	4	9
Mise en œuvre du GEST	35	5	25	65
Réunions du GEST	50	0	20	70
Plan stratégique SP5 (2022 - 2024)	0	0	82	82
ODD 6.61 (Inventaires)	0	0	42	42
Service d'information sur les Sites Ramsar (entretien et développement)	80	0	0	80

Budget Ramsar 2023 Approuvé par la COP14 en milliers de francs suisses (CHF)	Budget approuvé (approuvé par la COP14) (A)	Utilisation autorisée par la COP14 des économies sur le budget 2021 (B)	Fonds préengagés de 2022 à dépenser en 2023 (C)	Budget total 2023 (D)= (A)+(B)+(C)
F. Administration/Web	474	11	71	556
Salaires, charges sociales et autres prestations liées à l'emploi	331	0	0	331
Recrutement et indemnités de départ	48	0	0	48
Déplacements	0	0	0	0
Équipements/fournitures de bureau	95	0	0	95
Planification et renforcement des capacités	0	11	71	82
G. Services au Comité permanent	150	0	14	164
Appui aux délégués du Comité	45	0	0	45
Réunions du Comité	10	0	0	10
Services de traduction pour le Comité	60	0	0	60
Interprétation simultanée aux réunions du Comité	35	0	0	35
Groupe de travail sur l'efficacité	0	0	14	14
H. Coûts des services administratifs de l'UICN (maximum)	541	0	0	541
Administration, ressources humaines, services financiers et services informatiques	541	0	0	541
I. Divers - Fonds de réserve	109	120	49	278
Provisions pour le personnel	20	0	0	20
Provision au titre des contributions impayées	30	120	0	150
Gains/pertes liés au change	0	0	0	0
Services juridiques	59	0	49	108
TOTAL DÉPENSES	5 081	196	701	5 978